



Conseil économique et social

Distr. générale
29 juin 2007
Français
Original : espagnol

Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 21-30 août 2007

Point 15 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Détails topographiques s'étendant au-delà d'une même
souveraineté : politiques, procédures et coopération**

Compendium de toponymie des zones frontalières du Chili – première partie

Document présenté par le Chili**

Résumé***

La Direction nationale des frontières et limites de l'État (Ministère des relations extérieures du Chili) présente l'étude intitulée « Compendio de toponimia limítrofe nacional : primera parte » (Compendium de toponymie des zones frontalières du Chili : première partie) à la neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

La toponymie des frontières est fixée dans des documents officiels qui ont fait l'objet d'accords entre le Chili et, respectivement, l'Argentine, le Pérou et la Bolivie, sous la forme de traités, de protocoles, d'arbitrages, d'actes, de plans et d'autres documents, tels que des mémoires juridiques et techniques définitifs et des cartes topographiques imprimées de manière définitive.

La Commission chilienne des limites a constitué des commissions mixtes avec les pays voisins ci-dessus mentionnés, qui ont établi une cartographie commune délimitant la frontière internationale ainsi qu'une bande de territoire de 5 kilomètres de chaque côté de la frontière, qu'englobe toute la toponymie convenue dans les documents dont il est question plus haut.

* E/CONF.98/1.

** Établi par la Direction nationale des frontières et limites de l'État, Ministère des relations extérieures (Chili).

*** Le texte intégral du document est publié en espagnol seulement sous la cote E/CONF.98/60/Add.1.



La présente étude vise à établir la liste des toponymes officiels existant sur le territoire chilien le long de la frontière internationale avec l'Argentine. Cette frontière a été divisée en 15 sections par la Commission mixte des limites. Dans le présent compendium, on trouvera seulement la toponymie des huit premières sections de cette frontière, qui correspondent à celles qui ont déjà fait l'objet de mémoires juridiques et techniques définitifs et des cartes topographiques correspondantes.

On trouvera la liste des toponymes du territoire chilien des sections I à VIII de la frontière entre le Chili et l'Argentine. La cartographie des sections restantes de la frontière internationale entre les deux pays (IX à XV) est en cours d'élaboration.

La toponymie chilienne officielle des zones longeant les frontières internationales avec le Pérou et avec la Bolivie fera l'objet de prochaines publications.
